



Parent sénile qui refuse toute aide.

Par **smandy**, le **24/04/2015** à **07:08**

Bonjour,

J'aimerais avoir quelques conseils concernant mon beau-père. En effet, le père de mon ami est plutôt âgé et il n'a plus exactement toute sa tête.

Il y a plusieurs années, il a souscrit plusieurs prêts à la consommation, persuadé qu'un trésor l'attendait quelque part et qu'il pourrait rapidement rembourser sa dette. Mais force est de constater qu'il ne s'agissait que d'un fantasme, et cet homme à la retraite se retrouve aujourd'hui criblé de dettes.

De plus, il refuse toute aide, qu'elle vienne d'une assistante sociale ou d'un médecin, malgré son état de santé qui est assez inquiétant (il ne mange presque plus car il a beaucoup de mal à digérer les aliments). Il est également presque totalement sourd.

Aujourd'hui, la situation est la suivante : cet homme veuf est endetté jusqu'au cou, malade, délirant et il ne laisse personne - même pas son fils - l'aider à s'en sortir.

Y a-t-il un recours possible ? Nous nous sommes renseigné au sujet d'une curatelle, mais il semble totalement improbable qu'il accepte de rencontrer le médecin chargé d'établir le diagnostic officiel nécessaire à la demande.

Auriez-vous une idée concernant un éventuel recours légal afin d'essayer une fois de plus de lui venir en aide ?

Merci d'avance

Par **smandy**, le **24/04/2015** à **08:46**

Merci pour cette anecdote.

Par **smandy**, le **25/04/2015** à **11:42**

Quelqu'un d'autre aurait une idée ?

Par **Malou94**, le **29/08/2015** à **08:32**

Qui a évalué sa "sénilité" (la vraie "sénilité" = démence sénile = alzheimer, dft, etc et doit être vue avec un neurologue seulement) ? Car si cette évaluation médicale par un neurologue n'a pas eu lieu, cette personne âgée n'est peut être qu'en fort mauvais termes avec son fils (fréquent)

Par **moisse**, le **29/08/2015** à **09:54**

Bonjour,

Vous pouvez adresser une requête en vue d'établir une tutelle auprès du juge des tutelles sis au tribunal d'instance.

Ici pour la procédure:

http://www.tutelle-curatelle.com/procedure_mise_tutelle.htm